

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE,

DIRECTION DU CONTENTIEUX

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des services Techniques ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.2.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.86 portant organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u les décrets n°s 84/345/MAE/SGAE/DAAF du 7.04.84 ;
- 86/222/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 5.02.86 ;
- 85/1022/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 21.8.85 ;

(/u la lettre n° 337/DAAF.SAP du 14.3.86 du Directeur des Affaires administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 3.03.86 ;
(/u le décret n° 86/877 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et des reclassements ;

~~ARTICLE 1ER~~ : La situation administrative de Monsieur ILOKI (Ignace), Ingénieur d'Agriculture de 4° échelon, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE A. HIERARCHIE I</u>	<u>CATEGORIE A HIERARCHIE I</u>
Promu Ingénieur d'Agriculture de 3° échelon, indice 1010 p/c du 18.11.82 (Decret n° 84/545/MAE/SGAE/DAAF du 7.04.84).	Ingénieur d'Agriculture de 4° échelon, indice 1140 p/c du 18.11.84.
Titulaire du MASTER of Science (Doctorat de 3° Cycle), obtenu à l'Université d'Etat du Michigan, (Etats-Unis d'Amérique), bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 5° échelon de son grade, indice 1220 p/c du 14.05, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = Néant. (Decret n° 85/1022/MERFFPS.DGFP.DGPCE du 21.8.85)	Titulaire du MASTER of Science (Doctorat de 3° Cycle), obtenu à l'Université d'Etat du Michigan (Etats-Unis d'Amérique), bénéficiaire d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 6° échelon de son grade, indice 1500 p/c du 1.4.1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = Néant.
Promu au 4° échelon de son grade, indice 1140 p/c du 18.11.84 (Decret n° 86/222/MERFFPS.DGFP.DGPCE du 5.2.86).	X X X X X

~~ARTICLE 2~~ : En application ^{des dispositions} du décret n° 86/377 du 18.7.86 susvisé, cette révision de situation administrative ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

~~ARTICLE 3~~ : Le présent arrêté sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, BRICARD SYLVESTRE Brazzaville, le 14 MARS 1987

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, et de la Justice Garde des Sceaux,

M. M. M. M.

Commandant Dicuodonné LI DEBBI.

- Inge Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DC..... 3
- M.A.E..... 2
- DOSSIER..... 3
- D.G.E..... 2
- D.C.F..... 1
- TELETYPE..... 1